



## « Baisse des cotisations retraites » Le Gouvernement trompe les fonctionnaires !!!

Le gouvernement continue de rester sourd aux revendications des fonctionnaires et maintient le gel du point d'indice malgré la grève et les manifestations du 15 mai dernier.

Le mercredi 11 juin, la ministre de la Fonction Publique a présenté aux fédérations syndicales de fonctionnaires la décision unilatérale du gouvernement de baisse des retenues pour pension pour les fonctionnaires et agents publics pour soi-disant « redonner du pouvoir d'achat ».

### Pour FO, cette mesure est une mauvaise idée !

Tout d'abord, elle ne concerne qu'une partie des fonctionnaires. La ministre nous indique qu'au-dessus de l'indice 467, les personnels devront se passer de cette amélioration. Ensuite elle est dégressive, la baisse va de 2 % (pour les agents à l'indice majoré 312) à 0,2 % (pour ceux à l'indice 467).

Ainsi, quand la Ministre annonce un maximum de 556 € bruts d'augmentation du pouvoir d'achat pour les agents rémunérés au minimum de traitement, elle pratique la désinformation, car elle mélange réduction des cotisations et application uniforme de 5 points d'indice pour la catégorie C.

En effet, la baisse des cotisations, pour un agent au 1<sup>er</sup> échelon de la catégorie C en 2015 (INM 321) n'entraîne que 316 € dégagés pour le pouvoir d'achat. **Pire, elle oublie de dire que ce ne sera pas réellement 316 € mais seulement 238 € pour l'année soit 19,83 € par mois.** Pourquoi ? Parce que dans le même temps, une hausse de 0,32 % de cette même cotisation retraite est programmée pour l'ensemble des fonctionnaires dans le cadre du plan d'alignement des cotisations du public sur celles du privé !

La non revalorisation du point d'indice fait perdre du pouvoir d'achat aux actifs mais également aux futurs retraités qui, au moment de leur départ auront une retraite dégradée.

De plus, alors que le gouvernement réduit les dépenses publiques, cette mesure grève le budget de l'Etat et celui de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Enfin, cette mesure introduit un dispositif sans précédent depuis la mise en œuvre de la sécurité sociale : un taux de cotisation différent selon le salaire ! Il s'agit d'une remise en cause du fondement même de la sécurité sociale basé sur un même taux de cotisation.

En introduisant cette différenciation dans la cotisation, le gouvernement ne prépare-t-il pas un calcul du montant de la pension différencié selon l'effort contributif : « si j'ai eu un taux moindre de cotisation, j'aurai une moindre retraite » ?

On le voit, en annonçant l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires, de certains fonctionnaires et de façon différenciée, le gouvernement trompe les personnels !

Ces éléments légitiment la position de l'UIAFP-FO :

- ➡ **Non à cette mesure !**
- ➡ **Oui à l'augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice !**
- ➡ **Oui à l'attribution de 50 points d'indices pour tous !**



L'UIAFP-FO continue de combattre cette politique d'austérité, le pacte de responsabilité et le plan de 54 milliards d'euros d'économies des dépenses publiques et sociales.

PARIS, le 13 juin 2014